



## Augmentation montant part sociale dans sarl

-----  
Par Visiteur

J'ai créé il y a quelques années, une sarl au capital de 7622? avec mes parents, mon papa 50%:gérant, ma maman 25% et moi 25% : salarié. Lorsque ma maman est décédée, mon frère a hérité de ses 25% et lorsque mon papa s'est retrouvé à la retraite, mon frère est devenu gérant. Aujourd'hui, le compte courant de mon frère au sein de la sarl se monte à environ 150000? qui représente ses % sur CA qu'il n'a pas touchés et des fonds qu'il a apportés lorsque l'entreprise manquait de trésorerie. Aujourd'hui, à l'approche du bilan, ce dernier veut augmenter le montant des parts sociales avec les bénéfices réalisés cette année.

Etant un peu dépassé par tout ceci, je me demande où se trouve mon avantage dans tout ça à plus ou moins long terme et qui se retrouve gagnant ou perdant dans l'histoire.

Merci de m'éclairer rapidement car le rendez-vous avec l'expert comptable de la société à lieu dans la semaine.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai créé il y a quelques années, une sarl au capital de 7622? avec mes parents, mon papa 50%:gérant, ma maman 25% et moi 25% : salarié. Lorsque ma maman est décédée, mon frère a hérité de ses 25% et lorsque mon papa s'est retrouvé à la retraite, mon frère est devenu gérant. Aujourd'hui, le compte courant de mon frère au sein de la sarl se monte à environ 150000? qui représente ses % sur CA qu'il n'a pas touchés et des fonds qu'il a apportés lorsque l'entreprise manquait de trésorerie. Aujourd'hui, à l'approche du bilan, ce dernier veut augmenter le montant des parts sociales avec les bénéfices réalisés cette année.

Etant un peu dépassé par tout ceci, je me demande où se trouve mon avantage dans tout ça à plus ou moins long terme et qui se retrouve gagnant ou perdant dans l'histoire.

L'avantage pour votre frère est double: D'une part son pourcentage de participation dans la société va augmenter avec l'augmentation de la valeur des parts sociale. En outre, dans la mesure où du coup, il détiendra plus de parts sociales, alors touchera plus de bénéfice dans l'hypothèse où la société réaliserait des bénéfices importants.

La société y gagne car en ayant un Capital plus important, votre société reflète une image financière plus sereine et vous gagnez en confiance.

Enfin, vous y gagnez vous car les comptes courants d'associés peuvent être remboursés à tout moment l'associé qui les a fait: Autrement dit, dès demain si le c?ur lui en dit, votre associé pourra exiger le remboursement des 150 000 euros qu'il a prêté à la société. Cela peut mettre la société dans une situation difficile.

Bref, il n'y a beaucoup d'inconvénient dans ce type d'opération.

Très cordialement.